

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 octobre 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—RÉPONSE À UNE QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE ET INSCRITE AU «FEUILLETON»

M. Erik Nielsen (Yukon): Je pose la question de privilège sur un point qui intéresse tous les députés. Il s'agit de la véracité de documents déposés et de déclarations faites par deux membres du Cabinet. Je regrette d'avoir à critiquer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui m'a toujours semblé franc jusqu'à maintenant. Je crains que mon accusation soit irréfutable. Je veux aussi parler des documents que le ministre du Nord canadien a déposés pour donner suite à l'ordre de dépôt n° 64 qui était inscrit en mon nom.

Cependant, ma question vise plus directement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui a trait à la question n° 1235 marquée d'un astérisque que j'ai inscrite au *Feuilleton* et qui y a figuré le 4 octobre. Le ministre y a répondu le 21 octobre. Afin d'établir sur quoi je fonde ma question de privilège, j'aimerais donner lecture de la question n° 1235 marquée d'un astérisque:

Le gouvernement du Canada ou un haut fonctionnaire ou employé du gouvernement a-t-il eu des entretiens avec le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique ou avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique, ou avec un haut fonctionnaire ou employé de l'un ou l'autre de ces gouvernements, au sujet a) de l'entretien ou de l'asphaltage de la grand-route de l'Alaska?

La suite de la question n'a pas trait à ma question de privilège. Voici la réponse que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donnée à cette question en date du 21 octobre:

Il n'y a eu récemment aucun entretien entre les gouvernements du Canada et des États-Unis sur aucun des cinq sujets mentionnés dans la question, sauf des entretiens officieux et incomplets au sujet du raccourci Haines.

Le reste de la réponse n'a rien à voir avec ma question de privilège.

J'ai ici une lettre en date du 3 octobre 1963 du préposé aux affaires canadiennes au département d'État, à Washington, dont voici un passage:

Les entretiens qui ont eu lieu dans le passé avec les fonctionnaires du gouvernement canadien ont révélé que le Canada n'attache pas beaucoup d'importance au pavage de la partie canadienne de la route de l'Alaska en raison du peu d'avantages

économiques qui en découleraient pour le Canada en fonction du coût. De l'avis du Canada, il serait plus profitable d'affecter des fonds à d'autres projets de construction de routes au Canada, dont certains pourraient rapporter plus d'avantages immédiats à l'Alaska que le pavage de la route de l'Alaska.

Étant donné que M. Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, prendrait un nouvel intérêt à la question, le département a demandé à l'ambassade à Ottawa de tirer l'affaire au clair auprès des fonctionnaires canadiens. Après être allée aux renseignements, l'ambassade a appris qu'il s'agissait apparemment d'une observation faite en passant à un journaliste et qui n'avait rien d'une déclaration officielle.

La lettre se poursuit en ces termes:

L'ambassade a été avisée que cette déclaration est conforme à la prise de position officielle du gouvernement canadien, ce qui semble indiquer que le gouvernement canadien n'a pas modifié son attitude à ce sujet.

La question de privilège que je pose porte sur la réponse qui m'a été donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui est fautive si nous acceptons les renseignements fournis dans cette lettre du 3 octobre 1963, soit bien avant que le ministre me réponde à la Chambre. La lettre est signée par Delmar R. Carlson, préposé aux affaires canadiennes, département d'État, Washington. Je crois que la Chambre a droit de recevoir des explications satisfaisantes de la part du ministre ou nous serions alors portés à croire que le ministre a cherché à nous duper.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis certain que mon honorable ami conviendra qu'il n'y a aucune duperie en l'occurrence. Si des renseignements erronés ont été fournis, une rectification sera faite. Je vais étudier la question immédiatement, mais je puis assurer à mon honorable ami que j'ai cru donner la réponse qui s'imposait dans les circonstances. Cependant, je m'empresserai d'étudier ce que mon honorable ami a déclaré à propos de la réponse donnée et des faits que je pourrais obtenir. Je me ferai un plaisir d'examiner la question.

M. Nielsen: Je voudrais pour terminer ajouter quelques mots en réponse au ministre. Je suis encore d'avis, monsieur l'Orateur, que nous devons obtenir des réponses exactes aux questions que nous posons. Je ne devrais pas être obligé de m'adresser au département d'État à Washington ni d'inscrire mes questions au *Feuilleton* du Congrès des États-Unis.